



Spectre radio: les députés concluent un accord avec la présidence du Conseil

Commissions: Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

Un accord sur une politique européenne ambitieuse en matière de spectre radioélectrique, visant à encourager l'utilisation du haut débit mobile et stimuler la croissance économique, a été approuvé par le Conseil des ministres vendredi. L'accord a été négocié par les représentants du Conseil et les députés de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.

En mai 2011, le Parlement européen a approuvé des mesures visant à accélérer le développement du haut débit mobile pour tous, utilisant le spectre radioélectrique libéré en raison du passage de la télévision analogique à la télévision numérique.

L'attribution des radiofréquences est du ressort des autorités nationales et non de l'UE, mais les règles sur la manière de partager le spectre entre les fournisseurs Internet et les utilisateurs doivent être décidées au niveau européen.

Le "programme en matière de politique du spectre radioélectrique" est une législation clé dans la réalisation du marché unique numérique européen.

Libérer la bande de 800 MHz pour le haut débit sans fil d'ici 2013

Conformément à l'accord, les États membres de l'UE devraient libérer la bande de fréquences de 800 MHz pour les services à haut débit sans fil d'ici le 1er janvier 2013. "Un marché de télécommunications paneuropéen verra ainsi le jour, où les nouveaux services pourront créer de nouvelles possibilités et stimuler la croissance sur un marché qui compte 500 millions de consommateurs", a déclaré le rapporteur Gunnar Hökmark (PPE, SE).

Au moins 1200 MHz pour le transfert mobile de données

1200 MHz, au minimum, devraient être alloués au transfert mobile de données entre 2013 et 2015, comme l'a demandé le Parlement. "Cela signifie que l'Europe sera un acteur de premier plan dans le cadre de l'évolution d'Internet et du haut débit", a déclaré le rapporteur du Parlement.

En outre, la Commission devrait évaluer, au plus tard pour le 1er janvier 2015, si les bandes de fréquence supplémentaires devraient être harmonisées en vue de gérer la croissance exponentielle du transfert de données sans fil.

Le Conseil a également approuvé l'amendement du Parlement, visant à accroître la dimension d'un inventaire du spectre existant entre 400 MHz et 6 GHz, en vue d'identifier les éventuelles améliorations et d'assurer que les futures réattributions puissent répondre à la croissance exponentielle du transfert de données sans fil.

"L'accord politique de cette semaine sur le premier programme en matière de politique du spectre radioélectrique ouvrira la voie dans un domaine où l'UE peut prendre la tête en termes de nouveaux services et de compétitivité. Un objectif qui pourra être atteint grâce à un haut débit plus rapide, une mobilité accrue, une couverture plus large et une capacité renforcée. Je suis heureux que la politique ambitieuse du Parlement ait été approuvée par les États membres", a conclu le rapporteur Gunnar Hökmark.

Communiqué de presse

Prochaines étapes

Le compromis informel, négocié par la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et la présidence polonaise du Conseil des ministres, doit encore être approuvé par la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie le 10 novembre et par le Parlement dans son ensemble à une date ultérieure.

Procédure: codécision, 1^{ère} lecture

Contact :

Nora CHAAL

BXL: (+32) 2 28 32269

STR: (+33) 3 881 78290

PORT: (+32) 498 98 34 02

EMAIL: indu-press@europarl.europa.eu